

20 mai 2014
Français
Original : anglais

Comité du programme et de la coordination

Cinquante-quatrième session

2-27 juin 2014

Point 3 b) de l'ordre du jour

Questions relatives au programme

Projet de cadre stratégique pour la période 2016-2017

**Examen du deuxième volet (plan-programme biennal)
par les organes sectoriels, techniques et régionaux**

Note du Secrétariat

1. Le Secrétariat donne dans la présente note des éléments d'information concernant l'examen du deuxième volet (plan-programme biennal) du projet de cadre stratégique pour la période 2016-2017 par les organes sectoriels, techniques et régionaux compétents.
2. Les annexes I et II contiennent un aperçu des mesures prises ou prévues par les organes intergouvernementaux intéressés. Les documents pertinents peuvent être communiqués au Comité du programme et de la coordination (CPC) selon que de besoin, dès lors qu'ils sont disponibles.
3. Le Comité du programme et de la coordination sera informé au cours de sa cinquante-quatrième session de toutes modifications du projet de cadre stratégique pour la période 2016-2017 qui résulteraient des décisions prises par les organes intergouvernementaux pertinents avant qu'il ne termine ses travaux. Il sera informé à sa cinquante-cinquième session des modifications qui résulteront des décisions prises par les organes intergouvernementaux après la conclusion de sa cinquante-quatrième session.

* Nouveau tirage pour raisons techniques (3 juin 2014).



Annexe I

Aperçu des mesures prises lors de l'examen du deuxième volet (plan-programme biennal) du projet de cadre stratégique pour la période 2016-2017 par les organes intergouvernementaux pertinents et le Secrétariat

<i>Programme et sous-programme</i>	<i>Organe sectoriel, technique ou régional</i>	<i>Document</i>	<i>Observations</i>
2. Affaires politiques			
Sous-programme 1. Prévention, maîtrise et règlement des conflits	Aucun	–	–
Sous-programme 2. Assistance électorale	Aucun	–	–
Sous-programme 3. Affaires du Conseil de sécurité	Conseil de sécurité	–	–
Sous-programme 4. Décolonisation	Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux	–	Le Comité spécial se réunira à la mi-juin 2014.
Sous-programme 5. Question de Palestine	Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien	–	Le Bureau du Comité a examiné le projet de plan-programme biennal à sa réunion du 25 avril 2014, sans proposer aucune modification.
Sous-programme 6. Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme	–	–	–
Sous-programme 7. Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient	Aucun	–	–
Sous-programme 8. Bureau d'appui à la consolidation de la paix	Aucun	–	–
Sous-programme 9. Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé	Aucun	–	–

<i>Programme et sous-programme</i>	<i>Organe sectoriel, technique ou régional</i>	<i>Document</i>	<i>Observations</i>
Sous-programme 10. Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine	Aucun	–	–
3. Désarmement	Conférence du désarmement	–	–
4. Opérations de maintien de la paix	Comité spécial des opérations de maintien de la paix	–	–
5. Utilisations pacifiques de l'espace	Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique	–	Le Comité tiendra sa cinquante-septième session du 11 au 20 juin 2014.
6. Affaires juridiques			
Sous-programme 1. Services juridiques fournis à l'ensemble du système des Nations Unies	Aucun	–	–
Sous-programme 2. Services juridiques généraux fournis aux organes et aux programmes des Nations Unies	Aucun	–	–
Sous-programme 3. Développement progressif et codification du droit international	Commission du droit international	–	La Commission du droit international a pris note du projet de plan-programme biennal à la première partie de sa soixante-sixième session, qui s'est tenue du 5 mai au 6 juin 2014, et en rendra compte dans son rapport à paraître après la deuxième partie de sa session, qui se tiendra du 7 juillet au 8 août 2014.
Sous-programme 4. Droit de la mer et affaires maritimes	Aucun	–	–
Sous-programme 5. Harmonisation, modernisation et unification progressives du droit commercial international	Commission des Nations Unies pour le droit commercial international	–	La Commission tiendra sa quarante-septième session du 7 au 18 juillet 2014.
Sous-programme 6. Garde, enregistrement et publication des traités	Aucun	–	–
7. Affaires économiques et sociales			

<i>Programme et sous-programme</i>	<i>Organe sectoriel, technique ou régional</i>	<i>Document</i>	<i>Observations</i>
Sous-programme 1. Appui au Conseil économique et social et coordination	Conseil économique et social	–	Le Conseil tiendra une réunion sur les questions de coordination et de gestion en juillet 2014.
Sous-programme 2. Politiques sociales et développement social	Commission du développement social	–	–
Sous-programme 3. Développement durable	Forum politique de haut niveau pour le développement durable	–	Le Forum se réunira du 30 juin au 9 juillet 2014.
Sous-programme 4. Statistique	Commission de statistique	E/2014/24-E/CN.3/2014/35	La Commission en a pris note dans sa décision 45/115 du projet de plan-programme biennal qui lui avait été soumis dans un document d'information et présenté dans le cadre de la déclaration sur les programmes faite par le Directeur par intérim de la Division de statistique le 7 mars 2014.
Sous-programme 5. Population	Commission de la population et du développement	E/2014/25-E/CN.9/2014/7	La Commission a pris note dans son rapport (E/2014/25-E/CN.9/2014/7) du projet de plan-programme biennal qui lui avait été présenté à sa quarante-septième session dans un document de séance au titre du point de l'ordre du jour consacré à l'exécution du programme et au futur programme de travail du Secrétariat dans le domaine de la population.
Sous-programme 6. Politiques et analyse en matière de développement	Aucun	–	–
Sous-programme 7. Administration publique et gestion du développement	Comité d'experts de l'administration publique	E/2014/44-E/C.16/2014/6	Le projet de plan-programme biennal a été soumis dans une note d'information au Comité, pour observations, à sa treizième session, tenue du 7 au 11 avril 2014. Le Comité n'a proposé aucune modification.
Sous-programme 8. Gestion durable des forêts	Forum des Nations Unies sur les forêts	–	Le Forum doit tenir sa onzième session en mai 2015.

<i>Programme et sous-programme</i>	<i>Organe sectoriel, technique ou régional</i>	<i>Document</i>	<i>Observations</i>
Sous-programme 9. Financement du développement	Aucun	–	–
8. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	Aucun	–	–
9. Appui des Nations Unies au Nouveau partenariat pour le développement de l’Afrique	Aucun	–	–
10. Commerce et développement			
Sous-programmes 1 à 5 [Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)]	Conseil du commerce et du développement/Groupe de travail sur le cadre stratégique et le budget-programme	–	–
Sous-programme 6 (Centre du commerce international)	Groupe consultatif commun du Centre du commerce international CNUCED/Organisation mondiale du commerce	–	Le Groupe consultatif tiendra sa quarante-huitième réunion annuelle les 11 et 12 juillet 2014.
11. Environnement	Assemblée des Nations Unies pour l’environnement du Programme des Nations Unies pour l’environnement	–	L’Assemblée pour l’environnement se réunira du 23 au 27 juin 2014.
12. Établissements humains	Conseil d’administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains	–	–
14. Égalité des sexes et autonomisation des femmes	Commission de la condition de la femme	E/2014/27-15 E/CN.6/2014/15	Par sa résolution 64/289 , l’Assemblée générale a créé l’Entité des Nations Unies pour l’égalité des sexes et l’autonomisation des femmes (ONU-Femmes), entité composite, à la fois secrétariat et organe opérationnel, selon une structure de gouvernance intergouvernementale dualiste. Avec l’Assemblée générale et le Conseil économique et social, qui font partie de la structure de gouvernance tant pour les fonctions normatives que pour les activités opérationnelles

<i>Programme et sous-programme</i>	<i>Organe sectoriel, technique ou régional</i>	<i>Document</i>	<i>Observations</i>
			d'ONU-Femmes, la Commission de la condition de la femme est la structure de gouvernance pour les fonctions d'appui normatif et donne des orientations normatives à l'Entité, tandis que le Conseil d'administration d'ONU-Femmes constitue la structure de gouvernance des activités opérationnelles et donne à l'Entité des directives opérationnelles générales.
			À sa cinquante-huitième session, tenue du 10 au 21 mars 2014, la Commission a pris note du programme 14, qui lui avait été soumis dans un document de séance (voir E/2014/27-E/CN.6/2014/15).
Sous-programme 1. Appui aux organes intergouvernementaux, coordination et partenariats stratégiques	–	–	–
Sous-programme 2. Politiques et activités	–	–	–
15. Développement économique et social en Afrique	Commission économique pour l'Afrique Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique	E/ECA/CM/47/8AU/CAMEF/MIN/Rpt (IX)	Par sa résolution 918 (XLVII), la Conférence a approuvé le projet de plan-programme biennal pour la période 2006-2007 à sa quarante-septième session, tenue à Abuja les 29 et 30 mars 2014. Les vues et observations qu'il a formulées à son sujet sont consignées au paragraphe 113 de son rapport.
17. Développement économique en Europe	Comité exécutif de la Commission économique pour l'Europe	–	–
19. Développement économique et social en Asie occidentale	Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale	–	La Commission examinera le projet de plan-programme biennal à sa vingt-huitième session, qui se tiendra du 15 au 18 septembre 2014.

<i>Programme et sous-programme</i>	<i>Organe sectoriel, technique ou régional</i>	<i>Document</i>	<i>Observations</i>
20. Droits de l'homme	Conseil des droits de l'homme –		Le rôle du Conseil des droits de l'homme dans l'examen du programme 20 du projet de plan-programme biennal a été précisé : d'un point de vue juridique, conformément à la pratique établie par l'ancienne Commission des droits de l'homme, le Conseil n'est pas un organe intergouvernemental compétent aux termes de l'article 4.8 du Règlement et des règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation. Cependant, comme elle y était invitée dans la déclaration du Président du Conseil des droits de l'homme (A/HRC/PRST/15/2), la Haut-Commissaire aux droits de l'homme a communiqué le programme 20 du plan-programme biennal du projet de cadre stratégique pour la période 2016-2017 aux membres du Conseil sous couvert d'une lettre adressée le 2 mai au Président du Conseil. Dans sa lettre, elle informait le Conseil de l'examen que le CPC allait consacrer au projet de plan-programme et se disait disposée à recevoir les observations que les membres du Conseil souhaiteraient formuler sur la question.
21. Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance	Comité permanent du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	EC/65/SC/CRP.7	Le Comité permanent a pris note du programme 21 à sa cinquante-neuvième réunion, tenue du 4 au 6 mars 2014, étant entendu que les modifications proposées seraient portées à l'attention du CPC. Ces propositions sont présentées à l'annexe II.

<i>Programme et sous-programme</i>	<i>Organe sectoriel, technique ou régional</i>	<i>Document</i>	<i>Observations</i>
22. Réfugiés de Palestine	Aucun	–	–
23. Aide humanitaire	Aucun	–	–
24. Information	Comité de l'information	–	Le Comité de l'information a pris note du projet de plan-programme biennal à sa trente-sixième session, tenue du 28 avril au 9 mai 2014.
25. Services de gestion et d'appui	Aucun	–	–
26. Contrôle interne	Aucun	–	–
27. Activités financées en commun	Aucun	–	–
28. Sûreté et sécurité	Aucun	–	–

Annexe II

Révisions proposées du programme 21 (Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance) du projet de plan-programme biennal

Il est proposé d'apporter les modifications ci-après au programme 21 (Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance).

Orientation générale

Alinéa f) du paragraphe 21.6

Sans objet en français.

Alinéa g) du paragraphe 21.6

Substituer au texte actuel : « À assurer la sécurité des camps, des installations de réfugiés et des zones de retour et à préserver leur caractère civil et humanitaire, ainsi qu'à trouver de nouveaux moyens d'accroître concrètement la sécurité et la protection du personnel du HCR et des autres organismes humanitaires travaillant auprès des réfugiés, des rapatriés et autres personnes relevant de la compétence du Haut-Commissariat; ».

Objectif de l'Organisation

Substituer au texte actuel : « Assurer une protection internationale aux réfugiés et, le cas échéant, aux autres personnes relevant de la compétence du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et chercher, en coopération avec les États et d'autres organisations, des solutions permanentes à leur situation, notamment en leur fournissant une aide humanitaire; ».

Indicateurs de résultat

Ajouter un nouvel indicateur ainsi libellé : « f) iv) Augmentation du pourcentage de personnes relevant de la compétence du HCR auxquelles une aide a été apportée pour favoriser leur rapatriement librement consenti et leur réinsertion durable dans leur communauté ».